REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-309 DU 25 MAI 2004

Chargeant Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu La Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu Le Décret n°2003-209 du 12 juin 2003, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 25 mai au 03 juin 2004, Monsieur **Gaston ZOSSOU**, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, est chargé de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, absent du territoire national.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mai 2004

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MFE : 2
MCPTN : 2 – MCRI-SCBE : 4 – MCPPD : 4 – SGG : 4 – Autres Ministères : 17
Départements : 12 – JORB : 1